

DÉCLARATION PRODUITS SFDR AXIOM CLIMATE FINANCIAL BONDS

(a) Résumé

Stratégie ESG. L'objectif d'investissement de ce fonds est de réaliser, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement net de frais de gestion égal ou supérieur à celui de son indice de référence, le BofA Contingent Capital Index (avec coupons réinvestis), par le biais d'investissements répondant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et en particulier à des critères climatiques à travers des investissements dans des assureurs et des banques leaders dans l'intégration des considérations liées au changement climatique.

Pour ce faire, trois couches d'analyse sont appliquées. La première couche est constituée de plusieurs politiques d'exclusion normatives et sectorielles disponibles dans le manuel "Exclusions thématiques et sectorielles", qui couvrent principalement des entreprises du secteur non financier ou intersectorielles. La deuxième couche consiste en des exclusions du secteur financier en raison de controverses sociales et de gouvernance. Enfin, les institutions financières sont filtrées en fonction de leur performance climatique, évaluée par le système ACRS et, dans le cas des banques, de leur Implied Temperature Rise (ITR).

Le fonds dispose de plusieurs outils pour ne pas nuire de manière significative aux objectifs environnementaux et sociaux, notamment les exclusions sectorielles et le suivi des principaux indicateurs d'impact négatif.

Le fonds soutient l'objectif d'atténuation des effets du changement climatique grâce à l'utilisation de notre outil Axiom Climate Readiness Score (ACRS), une méthodologie développée en interne qui évalue la performance climatique des assureurs et des banques. L'ACRS se compose de trois piliers : 1. Engagement de l'entreprise ; 2. Gestion des risques et opportunités climatiques ; et 3. Contribution à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Pour qu'une entreprise soit éligible à l'univers investissable, elle doit atteindre des seuils minimums par pilier. Le pilier 1 doit être supérieur à 30 %, et la moyenne pondérée des piliers 2 et 3 supérieure à 25 %, avec respectivement une pondération de 67 % et 33 %. En outre, dans le cas des banques, leur ITR doit être inférieur à 3°C. Les instruments des entités émettrices qui respectent ces règles sont considérés comme des investissements durables et représentent 100 % des investissements du fonds (à l'exclusion des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie).

Suivi. Le système pré et post-trade contrôle les violations concernant les investissements qui ne sont pas classés comme investissements durables et une augmentation de la température supérieure à la limite autorisée. De plus, le Axiom AI dispose d'un outil interne pour simuler les changements de portefeuille sur ses contraintes climatiques avant l'envoi de l'ordre de trading.

En outre, des bilans semestriels sont effectués pour suivre la performance du fonds sur deux indicateurs principaux : l'ACRS et l'ITR. Lorsque sa performance a diminué ou n'a pas augmenté comme prévu, le ou les indicateurs spécifiques sont discutés au sein du comité ESG et des mesures correctives sont prises lorsque cela est jugé pertinent.

Données et qualité des données. L'ITR est estimée à l'aide des ITR d'entreprise de notre

fournisseur de données Iceberg Data Lab et des données financières de notre fournisseur de données Dealogic, et si nécessaire, des données sectorielles de l'Autorité Bancaire Européenne. Les ITR des assureurs sont obtenus directement auprès de l'émetteur et, lorsque les données ne sont pas disponibles, la moyenne sectorielle est utilisée. Dans le cas de l'ACRS, les sources de données quantitatives sont les mêmes que pour l'ITR, et les sources de données qualitatives comprennent les propres déclarations de l'entreprise, les rapports CDP et ONG, entre autres.

Les contrôles de cohérence sont effectués pour identifier les problèmes potentiels de données, ce qui comprend l'examen des valeurs aberrantes et des changements d'une année de déclaration à l'autre. Malgré cela, il y a plusieurs limites aux méthodologies utilisées, notamment :

- i. La dépendance aux données auto-déclarées ;
- ii. Les lacunes de données concernant les portefeuilles de prêts d'entreprises des banques ;
- iii. La forte dépendance des hypothèses pour estimer les données climatiques des clients des banques ;
- iv. Les difficultés à répartir les données des filiales auprès de leurs sociétés mères ;
- v. Les défis de l'agrégation des données ITR au niveau du portefeuille.

Engagement. Ce fonds n'a pas de politique d'engagement spécifique, l'engagement avec les émetteurs de ce fonds peut avoir lieu dans le cadre d'engagements à l'échelle de l'entreprise ou sur une base ad hoc à la suite d'exercices de suivi expliqués au point (f).

Indice de référence. Le fonds ne suit ni un EU Climate Transition Benchmark ni un EU Paris-aligned Benchmark car un tel indice de référence n'existe pas pour le BofA Contingent Capital ou un indice similaire. Le pilotage de l'objectif de décarbonisation du fonds est une mesure de substitution utilisée pour contrôler que la performance de celui-ci suit l'ambition de décarbonisation de l'indice de référence de la transition climatique de l'Union Européenne, et sera utilisée jusqu'à ce que les émissions en aval du Scope 3 soient rendues disponibles par une quantité pertinente d'émetteurs dans l'univers du fonds.

(b) Pas de préjudice significatif pour l'objectif d'investissement durable

Le fonds a mis en place les outils suivants ne causant aucun préjudice significatif aux objectifs environnementaux et sociaux :

1. Politiques d'exclusion : Comme mentionné ci-dessus, la stratégie du fonds est d'investir dans des entreprises du secteur financier leaders en termes de performance climatique. Par extension, cela met à zéro l'exposition du fonds aux entreprises de l'économie réelle, et plus important encore, celles qui peuvent avoir un impact direct négatif significatif sur i.) les questions environnementales telles que les émissions de gaz à effet de serre (GES), la biodiversité, les déchets et l'eau ; et ii.) les questions sociales telles que la fabrication ou la vente d'armes controversées. Comme surveillance supplémentaire, le système pré-trade d'Axiom AI contrôle les exclusions spécifiées dans son [manuel](#) d'exclusions thématiques et sectorielles.
2. Suivi des PAI : Axiom AI suit la performance des PAI suivants afin de minimiser les impacts négatifs des investissements. Pour les PAI environnementaux, les contraintes climatiques du fonds limitent indirectement un impact négatif significatif, comme

expliqué ci-dessous.

- Indicateurs d'émissions de GES : Cela comprend les émissions de GES de portée 1, 2 et 3, l'empreinte carbone et l'intensité des GES. Il convient de noter que l'indicateur du champ d'application 3 ne comprend que les émissions en amont du champ d'application 3, car les émissions en aval du champ d'application 3 fournies par le fournisseur de données sont basées sur des estimations descendantes qui comportent trop d'incertitudes lors de leur analyse. Ceci est normal car les fournisseurs de données ont une visibilité très limitée sur le portefeuille de prêts et d'investissements des banques et des assurances. Les émissions en amont des catégories 1, 2 et 3 représentent un pourcentage très faible des émissions totales des entreprises du secteur financier, soit environ 9% des émissions totales¹. Pour couvrir le champ d'émissions le plus pertinent, nous surveillons l'ITR (cf. d.) avec l'objectif de le réduire au fil du temps.
- Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone : Notamment en regardant les initiatives de décarbonisation au niveau du portefeuille. Une mauvaise performance sur cet indicateur est évitée grâce à l'utilisation de notre méthodologie, l'Axiom Climate Readiness Score (ACRS), qui évalue les ambitions des engagements de décarbonisation des institutions financières.
- Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes : écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes des entreprises bénéficiaires d'investissements.
- Diversité des genres au sein du conseil d'administration : rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration.
- Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires ne disposant pas de politiques de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

(c) Objectif d'investissement durable du produit financier

Le fonds soutient l'objectif d'atténuation des effets du changement climatique grâce à l'utilisation de notre outil Axiom Climate Readiness Score (ACRS), une méthodologie développée en interne qui évalue la performance climatique des assureurs et des banques.

¹ <https://www.msci.com/www/blog-posts/which-scope-3-emissions-will/03153333292>

La performance est définie à la fois par : i. Leur intégration des risques liés au climat dans les processus et les produits des assureurs et des banques ; et ii. Leur soutien à l'atténuation des effets du changement climatique par le biais de leurs portefeuilles et produits d'investissement et de prêt. Les actions sur ce dernier point sont mesurées quantitativement pour les banques et qualitativement pour les assureurs. Dans le cas des banques, l'augmentation implicite de la température (ITR) est calculée sur la base de données de prêts syndiqués, dans le cas des assureurs, leurs propres informations sont utilisées ou des données de tiers, lorsqu'elles sont jugées pertinentes.

En examinant ces informations au fil du temps, Axiom AI peut comprendre si les entreprises bénéficiaires d'investissements orientent leurs portefeuilles de manière à soutenir les objectifs de l'Accord de Paris.

(d) Stratégie d'investissement

L'objectif d'investissement de ce fonds est de réaliser, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement net de frais de gestion égal ou supérieur à celui de son indice de référence, le BofA Contingent Capital Index (avec coupons réinvestis), par le biais d'investissements répondant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et en particulier à des critères climatiques par à travers des investissements dans des assureurs et des banques leaders dans l'intégration des considérations liées au changement climatique.

Pour ce faire, trois couches d'analyse sont appliquées. La première couche est constituée de plusieurs politiques d'exclusion normatives et sectorielles disponibles dans le manuel "Exclusions thématiques et sectorielles", qui couvrent principalement des entreprises du secteur non financier ou intersectorielles. La deuxième couche consiste en des exclusions du secteur financier en raison de controverses sociales et de gouvernance. Enfin, les institutions financières sont filtrées en fonction de leur performance climatique, évaluée par le système ACRS et, dans le cas des banques, de leur augmentation implicite de la température (ITR).

Exclusions thématiques et sectorielles

Le manuel des exclusions thématiques et sectorielles décrit les politiques et les critères connexes utilisés pour exclure les entreprises du secteur non financier sur la base de considérations normatives (ex. le tabac, l'alcool, les armes controversées) et climatiques (ex. le pétrole et le gaz, le charbon). Elle comprend également des exclusions intersectorielles telles que les violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises identifiées par ces politiques sont incluses dans la liste d'exclusion, qui est mise à jour chaque année.

Filtres d'exclusion sociale et de gouvernance pour les entreprises du secteur financier

Les litiges sont l'un des principaux risques ESG pesant sur les institutions financières (les amendes et indemnités versées par les banques au cours des 10 dernières années se chiffrent en centaines de milliards). Axiom AI a développé depuis de nombreuses années une capacité

à analyser ces controverses et à évaluer les risques. Elles sont répertoriées dans une base de données interne. En s'appuyant sur cette base de données, le fonds exclut les entreprises ayant un historique de litiges sociaux et de gouvernance, et de mauvaise gestion de ceux-ci. Les exclusions, nouvelles et existantes, sont discutées par le comité ESG lors de sa réunion mensuelle. Les problèmes sociaux et de gouvernance analysés par Axiom AI sont les suivants :

- **Questions sociales** : l'exposition des entreprises aux risques de litiges découlant de délits causés aux consommateurs. Il s'agit d'un domaine où les institutions financières peuvent causer le plus de dommages sociaux. C'est également le risque qui peut entraîner les conséquences financières les plus graves pour les institutions elles-mêmes (comme l'a montré le cas du UK PPI). Axiom AI exclura les institutions pour lesquelles le risque est soit surdimensionné (menaçant la viabilité), soit jugé moralement inacceptable parce qu'il cible une catégorie fragile spécifique de la population (ex. les personnes âgées).
- **Questions de gouvernance** : les entreprises risquent d'être exposées à des controverses liées à l'éthique des affaires. Ce risque comprend la lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, les violations des sanctions, la manipulation des marchés, etc. Axiom AI identifie, en se basant sur des cas passés, les principales sources de risque des enquêtes en cours ou des analyses prospectives. Axiom AI exclu les entreprises pour lesquelles les violations de conformité sont flagrantes. Il peut s'agir de cas où la direction est pleinement consciente des violations majeures (ex. comme dans les transactions Alexandria chez MPS) ou lorsque le cas est tout simplement inacceptable selon toute norme morale décente (ex. faire affaires avec des prisonniers condamnés).
En outre, Axiom AI, par sa méthodologie, identifie les entreprises ayant une mauvaise gouvernance - ce qui ne risque pas d'arriver souvent, car la plupart des institutions financières sont fortement réglementées et supervisées. Les défaillances de gouvernance sont donc toujours possibles. Les transactions entre parties liées, le fonctionnement du comité d'audit, la protection des lanceurs d'alerte, le rôle effectif du conseil d'administration et les systèmes de rémunération présentent un intérêt particulier.

Axiom Climate Readiness Score (ACRS)

Le cœur de la philosophie des fonds d'Axiom AI est d'identifier les entreprises de premier plan qui relèvent les défis posés par le changement climatique et la transition énergétique dans leur activité principale. Les institutions financières sont évaluées sur trois piliers :

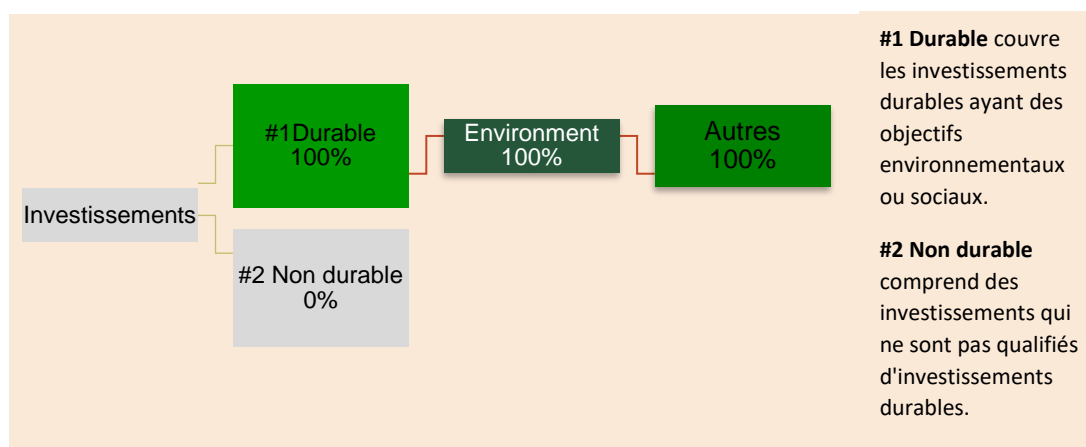
- **Pilier 1 : Engagement des entreprises.** Ce pilier vise à identifier le niveau de priorité accordé au changement climatique par une entreprise en examinant sa gouvernance (ex. l'implication du conseil d'administration et de la direction générale dans la prise de décision), sa stratégie climatique et les objectifs qui y sont liés, ainsi que sa communication sur les activités et les moyens déployés pour mieux intégrer le changement climatique.
- **Pilier 2 : Gestion des risques et opportunités climatiques.** Ce pilier évalue les processus et les outils utilisés par les émetteurs pour identifier, mesurer et atténuer leur exposition aux risques liés au climat, ainsi que leur approche pour saisir les opportunités découlant de la transition énergétique. Dans le cas des banques, Axiom AI applique une méthodologie pour évaluer l'exposition aux risques

physiques et de transition des portefeuilles de prêts aux entreprises des banques.

- **Pilier 3 : Contribution à la transition vers une économie à faible émission de carbone.** Ce pilier cherche à comprendre la contribution que l'émetteur peut avoir à la transition énergétique à travers ses investissements ou ses activités de prêt aux entreprises, ainsi qu'à travers des produits thématiques. Dans le cas des banques, Axiom AI applique une méthodologie pour évaluer la compatibilité de la température de leur portefeuille de prêts aux entreprises avec l'objectif de température bien inférieure à 2°C de l'Accord de Paris.

Pour qu'une entreprise soit éligible à l'univers investissable, elle doit atteindre des seuils minimums par pilier. Le pilier 1 doit être supérieur à 30 %, et la moyenne pondérée des piliers 2 et 3 supérieure à 25 %, avec respectivement une pondération de 67 % et 33 %. En outre, dans le cas des banques, leur ITR doit être inférieur à 3°C. Le fonds a pour objectif un ITR de 2,5°C d'ici 2024 et de 2°C d'ici 2030.

(e) Proportion des investissements



100% des investissements du fonds (à l'exclusion des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) sont investis dans le cadre d'un objectif environnemental durable, l'atténuation du changement climatique. 100% de ces investissements sont classés dans "Autres" activités car ils sont fait dans des institutions financières qui ne sont pas incluses dans la Taxonomie. La taxonomie ne comprend que les entreprises de l'économie réelle. Cependant, les assureurs et les banques dans lesquels le fonds investit sont eux-mêmes exposés à des activités alignées sur la taxonomie.

(f) Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Le suivi des caractéristiques environnementales et sociales du produit est assuré sous différentes formes. Le système pré-trade et de post-trade contrôle les violations concernant les investissements qui sont classés comme investissement durable et les seuils de couverture. Le Axiom AI dispose d'un outil interne pour simuler les changements de portefeuille sur ses contraintes climatiques avant l'envoi de l'ordre de trading.

Pour compléter le suivi de la réalisation de l'objectif, au moins un bilan semestriel des indicateurs environnementaux énumérés ci-dessous et des indicateurs mentionnés au point b) est réalisé.

- Axiom Climate Readiness Score (ACRS) : Score de 0 à 100%, plus le score est élevé, meilleure est la performance climatique du Compartiment.
- Augmentation implicite de la température (ITR) : L'ITR fournit une indication de la façon dont le compartiment s'aligne sur les objectifs climatiques mondiaux. Plus l'ITR est faible, meilleure est la performance climatique du Compartiment. La température du portefeuille de prêts aux entreprises des banques est estimée par Axiom à l'aide de données sur les prêts syndiqués.

Lorsque sa performance a diminué ou n'a pas augmenté comme prévu, le ou les indicateurs spécifiques sont discutés au sein du comité ESG et des mesures correctives sont prises lorsque cela est jugé pertinent.

(g) Méthodologies

Le score ACRS et l'ITR du fonds sont comparés au score de l'univers, les deux scores doivent s'améliorer au fil du temps. Alors que l'ACRS n'a pas de limite maximale spécifique, l'ITR doit suivre une trajectoire de décarbonisation comme mentionné au point d.). Une note dédiée à la méthodologie ACRS peut être trouvée [ici](#).

(h) Sources et traitement des données

i. Sources de données

L'ITR est estimé à l'aide des ITR au niveau de l'entreprise du fournisseur de données Iceberg Data Lab et des données financières du fournisseur de données Dealogic et, le cas échéant, des données sectorielles de l'Autorité Bancaire Européenne. Les ITR des assureurs sont obtenus directement auprès de l'émetteur et, lorsque les données ne sont pas disponibles, la moyenne sectorielle est utilisée.

L'ACRS utilise des sources de données quantitatives et qualitatives, les sources de données quantitatives sont les mêmes que pour l'ITR, les sources de données qualitatives comprennent les propres déclarations des entreprises, les rapports CDP et ONG, entre autres.

ii. Qualité et traitement des données

Des contrôles de cohérence sont effectués pour identifier les problèmes potentiels de données, ce qui comprend l'examen des valeurs aberrantes et des changements d'une année de déclaration à l'autre. Axiom AI s'abstient autant que possible d'utiliser les moyennes sectorielles pour attribuer les points de données climatiques manquants à un émetteur, ceci n'est fait que lorsque la température de l'assureur n'est pas auto-déclarée, car les fournisseurs de données calculent généralement leurs ITR en utilisant les émissions de portée 1 et 2, et dans certains cas également les émissions de portée 3 en amont.

Les données climatiques sont traitées par le département des risques. Ce département met à jour notre base de données interne et le service informatique la met à la disposition de tous les gestionnaires de portefeuille et des commerciaux.

(i) Limites des méthodologies et des données

Les limites les plus pertinentes des méthodologies et des données utilisées sont les suivantes :

- **Données auto-déclarées** : Données divulguées directement par les institutions financières, qui ne sont généralement pas auditées, bien que cette pratique soit de plus en plus courante. Les données fournies sont la plupart du temps qualitatives. Même si des estimations quantitatives sont fournies, leur utilisation pour des comparaisons avec d'autres institutions financières est très limitée, soit parce que les méthodologies diffèrent, soit parce que la divulgation sur la portée et les hypothèses utilisées est médiocre. Ceci est particulièrement important pour les scores ESG et l'analyse qualitative de l'ACRS.
- **Fournisseurs de données financières** : Les données au niveau des entités émettrices sont nécessaires pour effectuer une analyse ascendante plus précise de la performance climatique des institutions financières. Notre méthodologie se concentre sur les entreprises en tant que principaux contributeurs aux émissions mondiales de GES. Ainsi, dans le cas des banques, nous souhaitons avoir une meilleure visibilité sur leur portefeuille de prêts aux entreprises. Les seules données au niveau de l'entreprise qui peuvent être obtenues sont les données de crédit syndiqué. De ce fait, la couverture du portefeuille de prêts est partielle car les données au niveau de l'entreprise sur d'autres types de crédit (ex. prêt renouvelable, à tempérament, ouvert) ne peuvent pas être sourcées.
- **Données climatiques** : Les lacunes des données varient selon le type d'évaluation, cependant, parmi les points communs que nous retrouvons, il y a : la dépendance à l'égard des données auto-déclarées, l'utilisation de moyennes sectorielles lorsque les informations fournies par les entreprises sont inexistantes ou insuffisantes, le manque de données prospectives qui ne reposent pas uniquement sur les engagements des entreprises, et les incertitudes liées aux données climatiques/scénarios modélisés et aux hypothèses connexes.
- **Allocation des données ESG/Climat** : Les données ESG/Climat sont attribuées aux sociétés mères, ce qui signifie que dans le cas d'un investissement dans une filiale, les données utilisées pour l'analyse seraient celles de la société mère. Selon le type d'indicateur, cela peut avoir un impact négatif ou positif sur le score. L'impact au niveau du fonds est généralement assez faible car les positions sur les filiales sont plutôt rares.
- **Agrégation des données climatiques** : L'ITR utilisé est une métrique relative, pour faire simple, comme il est le résultat de l'optimisation d'un budget carbone, et que chaque secteur a un budget carbone alloué qui diffère, il est possible d'avoir un cas où deux entreprises ayant exactement le même ITR ont une intensité carbone ou des émissions absolues différentes. Cela signifie que lorsque toutes ces températures sont agrégées au niveau du portefeuille, l'impact dans le portefeuille des entreprises à fortes émissions peut être sous-estimé.

Malgré ces lacunes, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir les "données parfaites" car les données disponibles aujourd'hui peuvent déjà être utilisées pour piloter l'allocation d'actifs. En parallèle, nous continuerons à identifier et à intégrer d'autres sources de données potentielles permettant d'améliorer notre analyse.

j) Due diligence

Comme mentionné aux points f. et h.) Axiom AI a mis en place des processus pour s'assurer que l'allocation d'actifs au niveau du fonds et au niveau de l'émetteur est conforme aux normes minimales du fonds.

k) Politiques d'engagement

Ce fonds n'a pas de politique d'engagement spécifique, l'engagement avec les émetteurs de ce fonds peut avoir lieu dans le cadre d'engagements à l'échelle de l'entreprise ou sur une base ad hoc à la suite d'exercices de suivi expliqués au point (f).

l) Indice de référence désigné

Il n'existe pas d'indice de référence désigné pour l'objectif d'investissement durable promu par le fonds. Le fonds ne suit ni un EU Climate Transition ni un EU Paris-aligned Benchmarks car un tel indice de référence n'existe pas pour le BofA Contingent Capital ou un indice similaire. L'objectif de décarbonisation du fonds (cf f.) s'inscrit dans le cadre des efforts continus du fonds pour soutenir la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris visant à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale à un niveau "bien inférieur" à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Le pilotage de cet objectif se fait par le biais d'une métrique ITR utilisée pour contrôler que la performance du fonds suit une ambition de décarbonisation similaire à celle utilisée par le EU Climate Transition et EU Paris-aligned Benchmarks. Cet ITR sera utilisé jusqu'à ce que les émissions en aval du scope 3 soient rendues disponibles par un nombre significatif d'émetteurs dans l'univers du fonds.